



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MERCREDI 15 MAI 2019 A 18H30**

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 15 mai, le conseil municipal dûment convoqué en date du 9 mai 2019, s'est réuni à 18 heures 30 en mairie, sous la présidence de Monsieur Maryannick GARIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 13

Étaient présents : Mr Maryannick GARIN, Mr Gilles BERGES, Mme Sylvie ALDEGUER, Mme Dyllette THILL, Mr Charles SAVEL, Mr David BES, Mr Alain DEWAEGHEMAECKER, Mr Olivier MAVIEL, Mr Pierre ARMAND, Mr Alain DIDIER, Mr Pierre HELSLOOT

Absents excusés : Mme Sabine BARRAS, Mme Claire RIBOULEAU-ETUY, Mr Jacques TASSI

Procurations : Mme Sabine BARRAS à Mme Sylvie ALDEGUER, Mme Claire RIBOULEAU-ETUY à Mr Pierre ARMAND

Secrétaire de séance : Mr Pierre ARMAND

**OBJET : Groupement de commandes – Convention entre la Commune de Pierrelatte, coordonnatrice et les communes de Clansayes, La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Donzère - REFECTION DE VOIRIES ET RESEAUX D'EAUX PLUVIALES**

La Mairie de Pierrelatte souhaite lancer un marché public de réfection de voiries et réseaux d'eaux pluviales. Dans un objectif d'économies budgétaires et organisationnelles, les Communes de Clansayes, La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes et Donzère adhèrent via un groupement de commandes au marché public lancé par la Mairie de Pierrelatte.

La Mairie de Pierrelatte est le coordonnateur du groupement de commandes qui est chargée, à ce titre, de procéder dans le respect des règles prévues par le Code de la Commande Publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du titulaire en vue de la satisfaction des besoins des membres pour la réfection de voiries et réseaux d'eaux pluviales. Si le coordonnateur est chargé de signer et de notifier le marché public avec le candidat retenu, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, devra s'assurer de la bonne exécution technique et financière du contrat via ses propres bons de commandes.

Ainsi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- **D'ACCEPTER** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** l'adhésion de la Mairie de Clansayes au groupement de commandes ayant pour objet la réfection de voiries et réseaux d'eaux pluviales ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer en faveur de l'acte constitutif du groupement ainsi que l'ensemble des pièces subséquentes ;
- **D'EXECUTER** avec l'entreprise retenue le marché public prenant la forme d'un accord-cadre à bons de commandes dans le cadre du groupement ainsi créé.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 h 30

Le Maire,

Maryannick GARIN

